



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03795

Numéro SIREN : 794 327 908

Nom ou dénomination : AAT-TRAITEUR

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2017 sous le numéro de dépôt B2017/012877

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/012877**
n°de gestion : **2013B03795**
n°SIREN : **794 327 908 RCS Lyon**

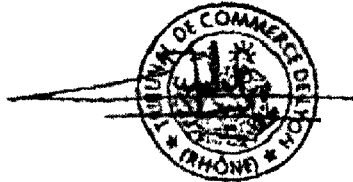
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 03/05/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AAT-TRAITEUR - Société par actions simplifiée
14 chemin du Ravagnon LES BOULEAUX 69290 Grezieu-la-varenne -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2015

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



4860209

1287+

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2016

Page 17

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise		AAT-TRAITEUR		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		14 Chemin du Ravagnon		69290 GREZIEU LA VARENNE	
Numéro SIRET *		7 9 4 3 2 7 9 0 8 0 0 0 1 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 8	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 5	
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 4	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	16 405
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	11 318
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	820
	Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	16 384
		Autres * (3)	072	074	36 902
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	312
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	098	54 418
	Total général (I+II)		110	112	65 736
PASSIF				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		8 000
	Ecart de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau		134		(24 200)
	Résultat de l'exercice		136		(1 982)
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		(18 182)
	Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		1 110
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		49 740
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	172		26 034
	Produits constatés d'avance		174		8 144
	Total III		176		83 918
Total général (I + II + III)		180		65 736	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	5 833

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le									
A - RÉSULTAT COMPTABLE		AAT-TRAITEUR		3 1 1 2 2 0 1 5										3 1 1 2 2 0 1 4									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210																		
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		112	248						161	491							
				services *	217		218																
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222																	
	Production immobilisée *				224																		
	Subventions d'exploitation reçues				226																		
	Autres produits				230			163						3	792								
Total des produits d'exploitation hors T V A (I)					232		112	411					165	282									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234																		
	Variation de stock (marchandises) *				236																		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		44	474					87	020									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		578						(1)	398									
	Autres charges externes *	(dont crédit bail mobilier - immobilier)		242		58	176					82	425										
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	135		244		168				1	155										
	Rémunérations du personnel *			250		1	500					27	892										
	Charges sociales (cf renvoi 380)			252		313						7	126										
	Dotations aux amortissements *			254		7	972					14	116										
	Dotations aux provisions			256																			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		189					177											
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																					
Total des charges d'exploitation (II)					264		113	371				218	512										
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		(960)					(53)	230										
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)		280																		
	Produits exceptionnels		(IV)		290		5	833				33	700										
	Charges financières		(V)		294																		
	Charges exceptionnelles		(VI)		300		6	855				4	670										
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)		306																		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310		(1)	982				(24)	200										
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2			312							314	1	982									
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316																		
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles				318																		
	Provisions non déductibles *				322																		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033 not)				324																		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330																
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998																		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999																			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997											
	Entreprise nouvelle (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)	138		342										
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989																		
	Déduction ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Crédance due au report en arrière du déficit	346				350	90										
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655																				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col 1	Déficit col 2		352							354	2	072									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I S seulement)				356																		
	Déficits antérieurs reportables *	25	7	dont imputés sur le résultat								360											
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col 1	Déficit col 2		370							372	2	072									

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B2

Désignation de l'entreprise

AAT-TRAITEUR

31/12/2015

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
CICE 2015		90
Total des déductions diverses	350	90

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise AAT-TRAITEURNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	26 118	442		444		446	26 118	26 118
	Installations générales, agencements divers	450	1 604	452		454		456	1 604	1 604
	Matériel de transport	460	11 960	462		464	11 960	466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	39 682	492		494	11 960	496	27 722	27 722

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	8 408	532	6 742	534		536	15 149
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	721	542	535	544		546	1 255
	Matériel de transport	550	4 415	552	696	554	5 112	556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	13 544	572	7 972	574	5 112	576	16 405

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	MARQUAGE VEHICULE Renault TRAFIC BN-								
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 16 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1	2 060	880	1 180		(1 180)			
2	9 900	4 231	5 669	5 833	165			
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	11 960	580	5 112	582	6 848	584	5 833
					586	(1 015)	581	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590		583
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	(1 015)	585	
					597			599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

AAT-TRAITEUR

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst techniques matériel et outillage	730		735
Inst générales agenc am divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B

780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	25	763
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984	25	763
Déficits de l'exercice	860	2	072
Total des déficits restant à reporter	870	27	835

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	9 403
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 902
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art R 123-196 3°)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art R 123-196 1° et 2°, PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art R 123-196)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Charges à payer

(Code du Commerce Art R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 524
Dettes fiscales et sociales	1 274
Total	13 798

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art R 123-196)

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	8 144
Total	8 144

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(Code du Commerce Art R 123-196, PCG Art 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

CERTIFIÉ CONFORME

23/11/2015

AAT-TRAITEUR

Société par actions simplifiée

En redressement judiciaire

au capital de 8 000 Euros

Siège social : 14 Chemin du Ravagnon les bouleaux

GREZIEU LA VARENNE (69290)

794 327 908 R.C.S. LYON

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à -1 981,90 euros, de en totalité au compte "Report à nouveau".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.